



CRÉATEUR D'ESPACES HALL D'ENTRÉE

NOTICE D'ENTRETIEN

PORTES D'ENTRÉE D'IMMEUBLES

référence PAC40006 indice C

Document à remettre :  
au service en charge de l'entretien et de la maintenance du produit

## CORROSION

La corrosion atmosphérique est l'attaque d'un métal par l'action simultanée de l'eau (pluie ou condensation), de l'oxygène de l'air et des polluants atmosphériques.

### Les paramètres :

- ▶ L'humidité appelée le degré d'hygrométrie,
- ▶ La pluie contient des éléments minéraux après avoir lavé l'air. Des pluies acides ont un PH qui peut descendre autour de 4,
- ▶ Le brouillard qui accélère le phénomène de corrosion,
- ▶ La condensation,
- ▶ La température n'a peu d'effet sur la corrosion dans une plage de -25°C à +25°C,
- ▶ Les gaz polluants ont une influence, comme le chlore en milieu urbain et les chlorures en milieu marin,
- ▶ Les poussières en particulier en zone côtière sont chargées en sel,
- ▶ Le sel en particulier en zone montagneuse à cause des salages pour le déneigement.

## ENTRETIEN

L'acier laqué, l'inox laqué ainsi que l'inox brossé ou peau de porc sont des matériaux qui doivent être entretenus, comme les vitrages, à raison d'un nettoyage :

- ▶ Quatre fois par an dans les zones maritimes et montagneuses.
- ▶ Trois fois par an dans les environnements industriels ou urbain.
- ▶ Deux fois par an dans les zones rurales.

Les nettoyages doivent être effectués en utilisant une eau déminéralisée à laquelle on ajoute un mouillant neutre (pH compris entre 6 et 8), de type produit vaisselle, pour enlever les dépôts de saleté, souvent liés à la pollution de l'environnement.

Ne pas utiliser de produits agressifs tels que détergents, produits basiques, acides ou alcalins, proscrire les tampons abrasifs tels que paille de fer, papier émeri, tampon scotch-brit...

Ensuite il faut bien sécher tous les éléments à l'aide d'un chiffon doux afin de supprimer les dernières traces d'eau.

De même, une porte est un élément mobile sujet à diverses sollicitations qui réclame une vérification bi-annuelle sur les points suivants :

- ▶ Réglage du ferme-porte (vitesse de fermeture).
- ▶ Vérification des jeux latéraux (affaissement de la porte) et contrôle du bon serrage des différentes vis de réglage.
- ▶ Graissage des organes de pivotement (pivot bas, pivot haut...)

## COMMANDE S.A.V

Pour toutes commandes S.A.V il est impératif de nous communiquer les éléments suivants :  
N° Traçabilité = N° du plan + Repère CIBOX

Exemple : C0809001234 - A

**Coordonnées pour commande de pièces détachées :**  
Tel : 04 75 57 71 61  
E-mail : sav@cibox.com

ATTENTION : TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ETRE MISE EN EVIDENCE.

### ELEVATION - VUE EXTERIEURE

A RETOURNER SOUS HUITAINE "BON POUR ACCORD"  
Date : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Cachet de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

PASSAGE LIBRE 1000 mm

RESERVATION VENTOUSE ELECTRO-MAGNETIQUE

EXTERIEUR

**COUPE VERTICALE**

PASSAGE LIBRE 2100 mm

EXTERIEUR

Poignée Int. - Ext. PAVE100X160  
Ferme Porte Pivot Frein Encastre  
Fermeture par 2 Ventouses à ressorts  
Réservation platine 360x150  
-Trappe Int. Fermeture Axe + 2 Cylindres  
Ouvrant, Dormant, Fixes, Meneaux ACIER  
Couleur de l'ensemble : RAL1019TXT

-PLAT INOX A CHEVILLER

## RESIDENCE LES ECUREUILS

CLIENT : E.B.S	REPERE CIBOX: -A	QTE: 1	DATE : 27/07/2009	DESSINE PAR : J.B
MODELE : TRIO SOUB.300 SERIE 15-15	REPERE CLIENT: BATIMENT 2		ECHELLE :	N° PLAN : C0809001234
			DATE :	MODIFICATIONS :
				INDICE :

BP 19 - 26801, PORTES-LES-VALENCE  
TEL. 04.75.57.71.61 FAX. 04.75.57.71.63  
E-Mail : cibox@cibox.com

Le client reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité des conditions générales de vente de la société CIBOX et d'en accepter les termes.

## I – Domaine d'application

Le vendeur est défini ci-dessous comme étant la S.A.S. CIBOX dont le siège social est situé 4 RUE DESCARTES - 26800 ETOILE SUR RHONE - FRANCE. Le client est défini ci-dessous comme étant la société ou la personne signataire et acceptant les présentes conditions générales de vente. Les conditions générales de vente sont présumées entièrement acceptées dès signature par le client du présent formulaire d'ouverture de compte. L'acceptation des conditions générales de vente est présumée réitérée à chaque nouvelle confirmation de commande par le client. Tous les devis, bons de commande ou factures impliquent de la part du client l'acceptation totale et sans réserve des conditions générales de vente du vendeur qui prévalent sur toutes les autres conditions dont notamment les conditions générales d'achat du client.

Les ventes et contrats en cours sont soumis aux présentes conditions générales de vente, sauf dérogation particulière et écrite convenue entre le vendeur et le client. Les conditions générales de vente du vendeur remplacent et annulent toutes les autres conditions d'achat du client. Les présentes conditions générales de vente régissent les relations actuelles et futures entre le client et le vendeur.

Le vendeur se réserve le droit de modifier sans aucun préavis les présentes conditions générales de vente.

## II – Commande

### 2.1 – Conclusion du contrat :

La date de conclusion du contrat est, celle de l'émission par le vendeur d'un accusé de réception de commande faisant suite à la réception des plans signés sans modification, ou celle de la réception d'un bon de commande du client accepté par CIBOX, ou celle à laquelle CIBOX émet un bon de livraison. Les ventes réalisées par le vendeur sont parfaites entre les parties et la propriété est acquise au client dès validation du paiement total de la ou des commandes. Les sommes versées avant la livraison sont par conséquent des acomptes. S'agissant des commandes sur mesure, avec réception de plans, sauf acceptation écrite du vendeur, ces commandes deviennent irrévocables après la signature, par le vendeur, d'un accusé de réception de commande sans modification des plans.

### 2.2 – Offres et devis :

Seule une confirmation écrite par le vendeur des offres présentées par ses agents ou représentants sont susceptibles de l'engager.

### 2.3 – Description des produits-marchandises :

Les caractéristiques essentielles du/des produit(s)/marchandise(s) sont indiquées dans la « fiche produit » contenant en général une photo du produit/de la marchandise et indiquant ses particularités principales. Les photographies illustrant, à l'appui du texte, les produits/marchandises, n'entrent pas dans le champ contractuel ; si des erreurs s'y sont introduites, en aucun cas la responsabilité du vendeur ne pourra être engagée. La fiche détaillée du produit/de la marchandise est la seule source contractuelle. Le vendeur est à tout moment en droit de réactualiser, d'améliorer ses fiches ou de retirer de la vente ses produits/marchandises. Il appartient au client, s'il ne s'estime pas suffisamment compétent, de se faire assister par un conseiller. Les produits/marchandises proposé(e)s sont conformes à la législation Française en vigueur et aux normes applicables en France et dans la communauté Européenne.

Tout projet émanant du vendeur relève de sa seule propriété intellectuelle et n'est susceptible d'être communiqué à des tiers sous quelque forme que ce soit sans accord préalable et écrit du vendeur.

En tout état de cause, il appartient au client de vérifier que le contenu des offres, études ou projets et fiches produits qui lui seraient remis par le vendeur ou ses représentants répondent effectivement aux besoins du client et aux conditions d'emploi envisagées.

### 2.4 – Prix :

Les prix sont indiqués en Euros hors taxes, hors frais de livraison. Sauf accord contraire, les prix sont entendus sans escompte. La TVA au taux en vigueur s'applique en sus. Les prix peuvent être modifiés sans préavis de la part du vendeur et peuvent être sujets à la variation des matières premières. Aussi, les prix et renseignements portés sur les catalogues, prospectus, barèmes et tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'engagent pas le vendeur. Toutefois, les prix figurant sur la commande du client, après sa validation et son enregistrement, sont fermes et définitifs : si les prix baissent quelques jours après la commande, le vendeur ne pourra en aucun cas dédommager le client de la différence ; si les prix augmentent, le vendeur s'est engagé à livrer le client au prix fixé le jour de la commande. Pour tout client hors de l'Union Européenne ou dans les DOM-TOM, la facture sera établie sans TVA. Toute commande livrée hors de France métropolitaine pourra être soumise aux éventuelles taxes locales, droits de douanes, octroi de mer et frais de dédouanement lors de la livraison. L'acquiescement de ces taxes, droits et frais est à la charge du client et relève de sa responsabilité. Il appartient au client de se renseigner auprès des autorités compétentes du pays de livraison pour connaître les spécificités de la réglementation en vigueur. Sur les produits dédiés aux professionnels, les prix s'entendent hors taxes, frais d'emballage, de transport et d'assurance fret non compris, départ entrepôt du vendeur.

### 2.5 – Traitement de la commande, délais :

Les commandes sont traitées dans les plus brefs délais par le service client. Cependant les délais « date de départ usine » indiqués sur l'accusé de réception de la commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne pourront en aucun cas constituer un engagement ferme du vendeur de livrer à date fixe. Le dépassement du délai indicatif donné ne saurait entraîner ni annulation de la commande, ni indemnités, ni dommages et intérêts. La société ne saurait être tenue par un délai spécifique dès lors que le client n'aura pas respecté les dates de paiement préalablement convenues.

En tout état de cause, les délais de traitement de la commande ne commenceront à courir qu'à réception de l'exemplaire signé pour accord du client comportant tous les renseignements techniques nécessaires.

### 2.6 – Livraison :

La livraison est effectuée par un tiers (ci-après le transporteur), choisi par le vendeur, au lieu souhaité par le client (ses locaux ou adresse tierce, de chantier par exemple) et indiqué sur le bon de commande.

Le risque du transport est supporté par le vendeur. Il appartient au client, en cas d'avarie des produits/marchandises livrés ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Tout produits/marchandises n'ayant pas fait l'objet de réserves immédiates auprès du transporteur lors du déchargement sur la lettre de voiture, à scanner et à retourner par mail au vendeur dans les 48 heures de la livraison, sera considérée acceptée par le client.

Il appartient au client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. Aucun retour de produits/marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit du vendeur. Les frais de retour ne seront à la charge du vendeur que dans le cas où un vice apparent, ou un manquant, est effectivement constaté par lui. Si après contrôle, un vice apparent ou manquant est effectivement constaté par le vendeur, le client ne pourra demander que le remplacement et/ou le complément des articles sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

La réception sans réserve des produits/marchandises par le client couvre tout vice apparent et/ou manquant.

Les éventuelles réclamations du client dans les conditions ci-avant décrites ne suspendent pas le paiement dû par le client des produits/marchandises concernées.

La responsabilité du vendeur ne peut en aucun cas être mise en cause au titre des délais de livraison ou pour des faits en cours de transport, de destruction, d'avaries, de pertes ou de vol.

## III – Paiement – Transfert de propriété et des risques

Le client paye le prix convenu dans le devis. Les délais et modes de paiement sont à définir avec le Service Comptabilité du vendeur au moment de la réception de la commande. Les conditions définies peuvent être amenées à être modifiées par le vendeur, après information au client, notamment en cas de retard ou incident de paiement. Dans le cas où le vendeur aura accepté un paiement échelonné, le non-paiement de l'une des échéances entraîne automatiquement l'exigibilité des échéances échues et à échoir. Dans cette hypothèse, les sommes dues porteront intérêts au taux de 2 % par mois, et ce après mise en demeure. En outre, tout retard dans le paiement entraîne de plein droit, à la charge du client, une indemnité fixée à titre de clause pénale à 15 % du montant de la facture impayée.

Les produits/marchandises sont vendus sous réserve de propriété (article L.624-16 du Code de commerce). Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des produits/marchandises par le vendeur, y compris les produits/marchandises livrés, et aux frais, risques et périls du client. Le transfert de propriété des produits/marchandises au profit du client ne sera parfait qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues en principal frais et intérêts. En revanche le transfert au client des risques de perte et de détérioration des produits/marchandises sera réalisé soit, en cas de livraison assurée par le vendeur, dès livraison des produits/marchandises par le transporteur au lieu souhaité par le client, soit, en cas d'enlèvement des produits/marchandises par le client directement chez le vendeur, dès mise à disposition de ces produits/marchandises au client, le client supportant seul, le cas échéant, les risques liés au chargement et à l'enlèvement des produits/marchandises. La clause de réserve de propriété relève automatiquement et de plein droit des seules présentes conditions générales de vente.

#### IV – Responsabilité du vendeur – Garanties

Le vendeur s'engage à livrer des produits/marchandises conformes aux spécificités apparaissant sur les bons de commande et fiches produits et présentant une absence de défaut d'aspect.

Sauf convention contraire expresse, le vendeur ne saurait être réputé constructeur de l'ouvrage au sens des dispositions de l'article 1792-1 du Code Civil.

Conformément aux dispositions de l'article 1792-2 du Code Civil, le vendeur est présumé responsable des seuls dommages qui affectent la solidité des éléments d'équipement d'un ouvrage dès lors que les éléments fournis font corps avec cet ouvrage.

En dehors de cette hypothèse, le vendeur ne sera tenu qu'à une garantie de bon fonctionnement d'une durée de 2 ans à compter de la livraison en application des dispositions de l'article 1792-3 du Code Civil. Cette garantie est strictement limitée à l'échange pur et simple par le vendeur des produits/marchandises défectueux sans dommages et intérêts ou indemnités d'aucune sorte au client pour main d'œuvre, démontage, remontage.

Cependant, et compte tenu des spécificités des produits/marchandises fournis par le vendeur, il est expressément rappelé que ce dernier ne saurait être tenu pour responsable des conséquences liées à une mauvaise mise en œuvre des éléments fournis par un tiers ou non-respect des consignes générales portant sur les risques de corrosion et sur l'entretien.

Il est rappelé que l'acier laqué, l'inox laqué ainsi que l'inox brossé ou gravé sont des matériaux qui doivent être entretenus comme les vitrages à raison d'un nettoyage :

- 4 fois par an dans les zones maritimes et montagneuses ;
- 3 fois par an dans les environnements industriels ou urbains ;
- 2 fois par an dans les zones rurales.

Les nettoyages doivent être effectués en utilisant une eau déminéralisée à laquelle on ajoute un mouillant neutre (PH compris entre 6 et 8) de type produit vaisselle, pour enlever les dépôts de saleté souvent liés à la pollution de l'environnement.

Il est rappelé qu'il ne faut pas utiliser des produits agressifs tels que les détergents, produits basiques, acides ou alcalins, et proscrire les tampons abrasifs tels que paille de fer, papier-émeri, tampons et scotch-Brit. Il est nécessaire de sécher tous les éléments à l'aide d'un chiffon doux afin de supprimer les dernières traces d'eau.

Il est rappelé par ailleurs qu'une porte est un élément mobile sujet à diverses sollicitations qui réclame une vérification bi-annuelle sur les points suivants :

- réglage du ferme-porte (vitesse de fermeture) ;
- vérification des jeux latéraux (affaissement de la porte) et contrôle du bon serrage des différentes vis de réglage ;
- graissage des organes de pivotement (pivot bas, pivot haut).

Il est indispensable que le client, qui s'y engage, puisse indiquer dès la commande si la mise en œuvre des éléments fournis est susceptible d'être soumise à des conditions atmosphériques particulières susceptibles d'entraîner une corrosion telles que taux d'humidité anormal, poussières acides, présence de sel ou de tout autre corrosif.

Seulement en cas de paiement complet, les vices affectant l'aspect esthétique liés au thermolaquage ne sont garantis que pendant 2 ans à partir de la livraison au client et cela uniquement dans la mesure où les consignes d'entretien exposées préalablement auront été respectées.

Le vendeur ne saurait être tenu d'une quelconque façon en cas de stockage défectueux, de manipulation incorrecte avant ou après montage, d'une pose non conforme aux règles de l'art, ou de coups survenant après la mise en place et pendant la durée du chantier.

En tout état de cause, la responsabilité du vendeur vis-à-vis du client est limitée aux seuls dommages prévisibles et directs dans le plafond des montants facturés par la commande de produits/marchandises litigieux.

#### V – Protection des données personnelles

Les informations nominatives et données personnelles concernant le client sont nécessaires à la gestion des commandes et aux relations commerciales avec le vendeur. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, et afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Le vendeur informe le client qu'il traite directement les données à caractère personnel qui lui sont transmises dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

Conformément au Règlement général sur la protection des données, les données personnelles du client sont protégées. Seules les données relatives à la bonne exécution des prestations du vendeur sont collectées et utilisées.

Aucun transfert des données n'est réalisé hors de l'Union Européenne par le vendeur.

Les données du client ne sont pas conservées au-delà du délai nécessaire à leur traitement et, en toutes hypothèses, pendant trois (3) ans, maximum, à compter de leur collecte ou du dernier contact initié avec le vendeur.

Le client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression des données le concernant. Le traitement de ses données est exclusivement fondé sur son consentement. Ses informations personnelles ne sont en aucun cas partagées avec une autre société ou un partenaire vendeur.

Tout ou partie de ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier/email et en justifiant son identité au Délégué à la Protection des Données, Service Comptabilité CIBOX, 4 rue DESCARTES, 26800 ETOILE-SUR-RHONE, responsable de traitement des données personnelles, ou à l'adresse [cibox@cibox.com](mailto:cibox@cibox.com).

#### VI – Contestation entre commerçants

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

Il est expressément convenu que le Tribunal de Commerce de Romans sur Isère sera seul compétent en cas de contestation de quelque nature que ce soit, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

La création de lettre de change ou l'acceptation de règlement n'opère ni changement, ni novation, ni dérogation de cette clause attributive de juridiction.



4 rue Descartes • 26800 Etoile sur Rhône

Tél. : 04 75 57 71 61 • e-mail : [cibox@cibox.com](mailto:cibox@cibox.com) • site : [www.cibox.com](http://www.cibox.com)